

QUELLE CRÉDIBILITÉ POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Nous n'avons pas voté le Plan Local d'Urbanisme le 26 janvier dernier, à la fois pour un manque d'ambition dans plusieurs domaines et parce que, d'expérience, on ne peut pas faire confiance à notre Maire pour ce qui est de la réalisation concrète des intentions affichées. Avec lui, on sait de plus qu'une communication volontariste peut vite se retrouver en contradiction avec les décisions quotidiennes qu'il prend.

À titre d'exemple significatif, une recomposition importante du quartier de la gare est mise en avant dans ce PLU. Or lorsqu'un terrain se libère à cet endroit : l'ancienne station-service de la gare, plutôt que de tout faire pour le conserver disponible pour un réaménagement innovant, dans une conception globale de la requalification de ce quartier, on a annoncé en commission urbanisme qu'y serait construit un Xème immeuble comme celui qui est en train de se construire en face, au coin de la rue d'Angiviller et de la rue Sadi-Carnot...

Ce PLU remplace notre POS (Plan d'Occupation des Sols) que M. Larcher avait déjà fait voter en 2000. On peut donc clairement voir ce qu'il en a été, pour certaines des intentions affirmées dans son POS d'il y a 12 ans.

Entre autres étaient indiqués 2 passages souterrains en circulation douce sous la N10, l'un au niveau de la Louvière et l'autre de la rue de l'Étang d'or. Ils n'ont pas pu être réalisés. Il y avait également la création d'un passage sous voie ferrée au niveau de la zone d'urbanisation de l'Est de la gare. Pas réalisé. Y était aussi prévue "l'ex-

tension des équipements cinématographiques" du centre-ville, dont les travaux n'ont toujours pas démarré 12 ans après.

M. Larcher s'était même engagé sur des délais de réalisation dans son POS de 2 000. Par exemple, "dans un délai de 3 à 5 ans", un parc paysager urbain entre la rue des Fontaines et la rue de l'Étang d'or. Pas réalisé. Y était aussi inscrit pour au plus tard 2005, le Pôle culturel de la place Thome, dont l'ouverture est au mieux prévue fin 2014. Était également inscrit noir sur blanc dans ce POS, le nécessaire projet d'élargissement du pont de la Mare aux moutons, qui nous est resservi dans ce PLU de 2012. Il ne l'a pas réalisé en 12 ans, quelle confiance les rambolitains peuvent-ils lui faire pour qu'il soit réalisé dans les 12 prochaines années?...

Un domaine manquant particulièrement d'ambition dans ce PLU, pour un Maire qui met toujours en avant son ambition au niveau du développement durable, c'est celui des pistes cyclables : le résultat à atteindre d'ici 10 ans est notoirement insuffisant. Parce que ce qui est visé pour le début des années 2020 en terme de création de pistes ou voies cyclables, c'est tout simplement ce que nous devrions déjà avoir aujourd'hui... C'est un réseau haché par de curieuses discontinuités. C'est faire de la voie cyclable pour faire de la voie cyclable, sans conception globale d'une circulation cycliste urbaine sur toute la ville, qui seule peut inciter des rambolitains à laisser des temps en temps leur voiture pour utiliser cette circulation douce et non polluante, qui peut inciter des

parents à laisser leurs enfants se déplacer seuls en ville en vélo, en sécurité.

Et encore une fois, pour ce qui est des engagements du Maire, constatons ce qui a été fait avec le POS qu'il a fait voter en 2000. Un plan de Rambouillet intitulé "Itinéraires cyclables à créer" y était intégré. Près de 19 kilomètres d'aménagements cyclables y étaient indiqués à réaliser. Or depuis 12 ans, c'est à peine plus de 2 kilomètres sur 19 qui ont été créés par la ville, soit nettement moins de 15 % de ce que le POS signalait comme "à créer" sur cette carte... Ajoutons pour finir que l'équilibre général prévu pour ce PLU, qui a demandé de longs mois de travail à notre service de l'Urbanisme en Mairie et aux élus en charge, s'est retrouvé complètement remis en cause à peine trois jours après son vote par la décision surprise du Président de la République, prise sans aucune concertation avec les collectivités territoriales, d'augmenter de 30 % les surfaces constructibles autorisées en France. En effet, cette décision, si elle est appliquée à Rambouillet, amènerait des densités de construction et un niveau de population nettement supérieurs à ce qui a été prévu pour ciseler ce PLU, voté par la majorité municipale le 26 janvier.

Annnonce : Notre réunion de compte-rendu de mandat aura lieu le 23/11/12 à la salle Patenôte.

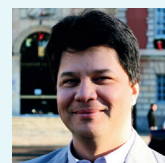
Tribune du 27/02/12
Plus sur notre blog : <http://www.rambouillet-renouveau.fr>
Nous rencontrer : 06 81 03 67 71



Jean-Luc TROIGNON
Délégué national d'Anticor



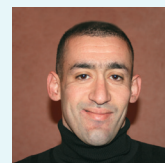
Dominique SANTANA



Bruno TRANCHANT
Secrétaire général du P.R.G. 78



Laetitia LAPERSONNE



Farid FERHI

Conseillers municipaux d'opposition de RAMBOUILLET RENOUVEAU Anticor - P.S. - Europe Écologie - P.R.G. - Centristes indépendants et apparentés

Budget 2012 - 2ème partie : ce que nous avons proposé

Dans notre précédente tribune nous avons expliqué pourquoi nous combattons la politique néolibérale d'austérité menée par la majorité municipale de droite en matière budgétaire. Aujourd'hui, nous rappellerons les propositions essentielles que nous avons faites lors du débat d'orientations budgétaires pour 2012.

En préalable, nous avons réaffirmé qu'un budget communal ne peut être élaboré sans le concours des citoyens, dans le cadre de ce que nous appelons le budget participatif, outil essentiel de la démocratie locale, qui doit prévoir la consultation des commissions et conseils consultatifs en particulier des conseils de quartiers notamment en matière de choix d'investissements. Nous avons proposé, une fois encore,

que les orientations budgétaires soient établies sur la base, non seulement de données économiques générales, mais aussi d'un rapport annuel sur l'état de l'emploi, de la pauvreté et des inégalités, les besoins en matière de logement, d'éducation, de santé, dans la commune de Rambouillet.

Nous avons également proposé que compte tenu de la situation économique et sociale actuelle la priorité du budget 2012 soit donnée à la lutte contre les inégalités et la mise en œuvre d'une politique de solidarité en faveur des plus défavorisées.

Enfin nous avons rappelé la position que nous avons prise lors du Conseil municipal du 29 avril 2010 concernant le pôle de spectacles et de conférences.

En effet, au chapitre des dépenses d'investissement la majorité prévoit d'engager en 2012 une enveloppe de 900K€ pour le pôle de spectacles et de conférences, étant observé que le montant total de ce projet a été évalué à 9M€ et que le conseil municipal n'a toujours pas débattu de son mode de financement.

Pour notre part, nous avons toujours soutenu que ce projet devait être replacé dans le cadre global de la politique des équipements culturels de la ville (qu'advient-il du Nickel? de la salle Patenôte?) ainsi que dans le cadre de la politique d'urbanisme (l'idée de village culturel revient à concentrer tous les équipements culturels au centre-ville). Pour notre groupe, une autre conception de la vie culturelle est possible, avec des équipements de plus petite

taille « décentralisés » c'est-à-dire implantés dans les différents quartiers de la ville notamment dans les quartiers Est. Nous considérons que ce projet devrait faire l'objet d'un débat public afin que les citoyens soient associés à sa conception; et être soumis à l'approbation des rambolitains par la voie d'un référendum communal. Or, tel n'est pas le cas; dans ces conditions, ce projet n'est pas le nôtre.

Pour la liste Rambouillet Autrement Citoyenneté / Solidarité / Écologie Francis VINCENTI et Claire VIGNAUD Le 23 février 2012

Prochaine permanence des élus de la liste, le samedi 24 mars 2012 bureau des groupes de la minorité de 10h00 à 12h00